



Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire

Arrêté d'attribution de numérotage

Le Maire de la Ville de LEFOREST

Vu l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la construction la construction d'un parc photovoltaïque et la nécessité de clarification,
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

ARRETE N° 2024/078

Article 1 :

Il est prescrit la numérotation suivante :

N° cadastral	N° et nom de la voie
AD 112 – 113, de 215 à 225, de 230 à 243, de 245 à 249, de 278 à 294, 538, 539, 561, de 587 à 588, 590, 653, 655, 657, 663, 683	64 ter rue de l'Egalité

Article 2 :

En cas de changement de série de numérotage, les frais de renouvellement du numéro sont à charge de la commune.

Article 3 :

Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement. Aucun changement ne peut être opéré sans l'autorisation et le contrôle de l'autorité municipale.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de LILLE (59).

Article 6 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le chef de la Police Municipale, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché à la porte de la Mairie et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du PAS-DE-CALAIS
- Monsieur le Directeur des Finances Publiques Départementales
- Monsieur le Directeur des services de la Poste
- SDIS 62
- Les gestionnaires de réseaux (eau, électricité, télécom etc)
- Service National de l'Adresse
- Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)
- Opérateurs GPS

Fait à Leforest, le 07 Juin 2024

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 10/06/2024

Le Maire,

Christian MUSIAL